

1. Le Comité d'aide au développement

Le Comité d'aide au développement (CAD) est le principal organe à travers lequel l'OCDE traite des questions de coopération avec les pays en développement. Il est l'une des instances les plus importantes au sein desquelles les grands donateurs bilatéraux s'emploient, ensemble, à accroître l'efficacité de leurs efforts communs en faveur d'un développement durable.

Le CAD, qui compte parmi la trentaine de comités spécialisés de l'OCDE, présente trois caractéristiques qui lui sont propres. Premièrement, il se réunit plus fréquemment que les autres comités (au moins 15 fois par an) et son président est basé au siège de l'OCDE. Deuxièmement, il est habilité à adresser des recommandations sur les questions de sa compétence directement aux pays représentés au Comité ainsi qu'au Conseil. Troisièmement, son président publie un rapport annuel consacré aux actions et politiques mises en œuvre par les Membres du CAD. Ce rapport est devenu une référence dans le domaine de la coopération pour le développement.

La mission du CAD est d'encourager des efforts coordonnés, intégrés, efficaces et dotés de ressources suffisantes au niveau international en faveur d'un développement

économique et social durable. Reconnaisant que ce sont les pays en développement eux-mêmes qui sont responsables, en dernier ressort, de leur propre développement, le CAD s'attache en particulier à voir comment la coopération internationale peut renforcer la capacité des pays en développement de participer à l'économie mondiale et de prendre pleinement part à la vie de la collectivité.

Les Membres du CAD sont censés conduire leurs programmes d'aide en fonction de certains objectifs communs. Participent habituellement aux réunions du CAD les délégués des pays Membres basés à Paris et des fonctionnaires venant des capitales des pays Membres. Une fois par an, de hauts fonctionnaires des organismes d'aide se retrouvent au sein du CAD pour faire le point sur l'effort d'aide global et passer en revue les travaux du Comité sur les questions d'actualité. Le Comité tient aussi chaque année une réunion à haut niveau à laquelle participent les ministres ou les responsables des organismes d'aide. La réunion à haut niveau offre l'occasion de décider, au niveau politique, des grandes orientations qui inspireront les travaux du Comité et les efforts communs de ses Membres.

Membres du CAD

Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Commission des Communautés européennes, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse.

Observateurs permanents auprès du CAD

Fonds monétaire international
Programme des Nations Unies pour le développement
Banque mondiale

Activités essentielles

Le CAD appuie l'action menée par ses Membres pour soutenir les efforts entrepris par les pays en développement et leurs populations à l'appui de leur propre développement à travers essentiellement quatre types d'activités :

- i) Le CAD adopte des *orientations qui font autorité*, auxquelles ses Membres se réfèrent dans la conduite de leurs programmes de coopération pour le développement. Ces orientations reflètent les points de vue et l'expérience des Membres du CAD et bénéficient d'apports venant d'institutions multilatérales et de différents experts, notamment d'experts de pays en développement. Les Lignes directrices les plus récentes édictées par le CAD traitent des sujets suivants :
 - La réduction de la pauvreté (2001).
 - Le renforcement des capacités dans le domaine des échanges (2001).
 - La prévention des conflits violents (2001).
 - Le développement durable (2001).
 - L'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes (1998).
 - Les conflits, la paix et la coopération pour le développement (1997).
 - Le développement des capacités dans le domaine de l'environnement (1995).
 - Le développement participatif et la bonne gestion des affaires publiques (1995).
 - L'expansion du secteur privé (1995).
 - L'aide et l'environnement (1992-1996).
- ii) Le CAD réalise des *examens critiques périodiques* des programmes de coopération pour le développement mis en œuvre par ses Membres. Dans le cadre de ces examens par les pairs, qui ont lieu tous les trois ans, le CAD étudie comment les orientations qu'il préconise sont appliquées dans le programme de chaque Membre, analyse la façon dont le programme est géré (notamment du point de vue de la coordination avec les autres donateurs), apprécie la cohérence des politiques suivies dans d'autres domaines avec les objectifs de développement et retrace l'évolution du volume de ressources et de leur affectation. Chaque examen repose sur une enquête effectuée par le Secrétariat et par des examinateurs désignés dans deux pays Membres qui se rendent dans la capitale et, généralement aussi, au moins une représentation sur le terrain du pays donneur examiné. L'aboutissement du processus est l'examen en session plénière par le CAD des principaux problèmes recensés au cours des étapes précédentes. L'OCDE est la seule organisation internationale s'occupant des questions de développement qui réalise ce type d'examen.
- iii) Le CAD est un *lieu de dialogue* où les Membres peuvent échanger des données d'expérience et parvenir à un consensus international sur les questions d'orientation de l'action et de gestion qui les intéressent. Des thèmes particuliers ressortent des réunions à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires, ainsi que du programme de travail annuel et des priorités à moyen terme. On peut citer, par exemple, les stratégies de lutte contre la pauvreté ; l'élargissement et l'intégration des sources de financement du développement ; l'amélioration de la

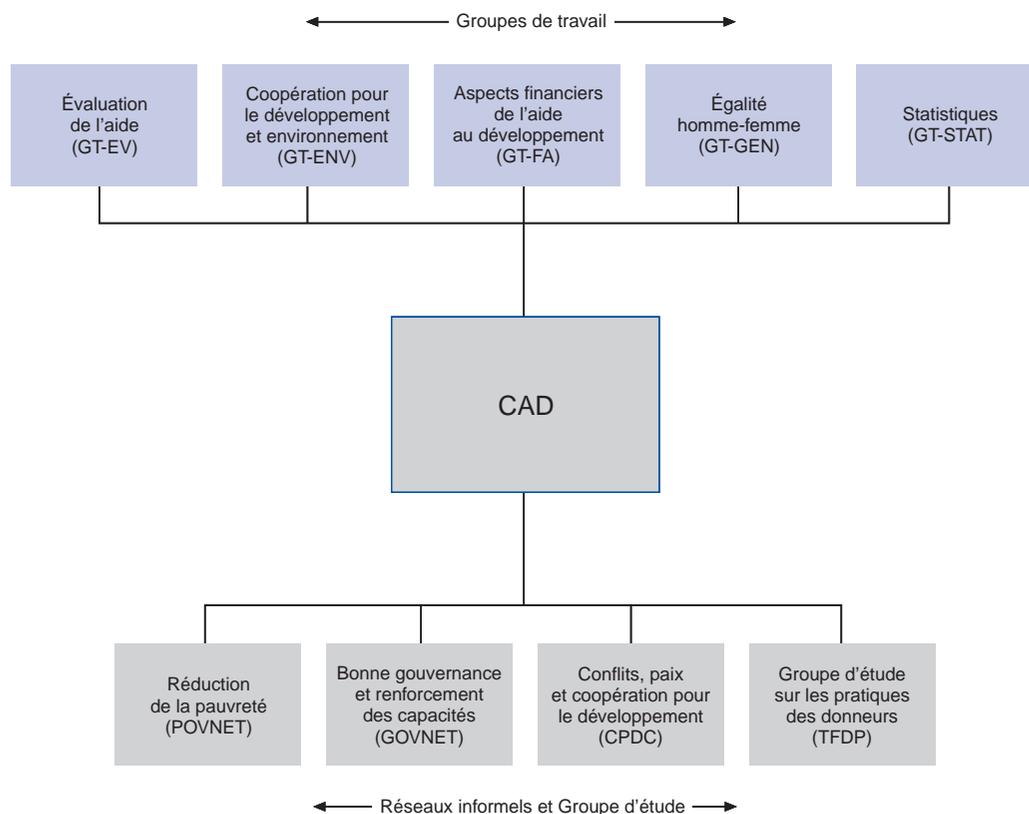
mesure des progrès du développement et des apports de ressources, la coordination et la cohérence de la politique de coopération pour le développement et des autres politiques.

- iv) Le CAD publie des **statistiques et rapports** sur les apports d'aide et d'autres ressources aux pays en développement et aux pays en transition, et sur des questions connexes, se fondant essentiellement sur les notifications de ses Membres. Ces statistiques et rapports qui font autorité, sont largement utilisés et fréquemment cités dans les publications qui traitent du développement.

Structure et composition du CAD et de ses organes subsidiaires

Par ailleurs, le CAD a constitué des groupes de travail des réseaux informels et des groupes d'étude où ses Membres sont généralement représentés par des spécialistes. Leurs mandats respectifs reflètent les grandes orientations de l'action du Comité : aspects financiers de l'aide au développement ; aide au développement et environnement ; statistiques ; évaluation de l'aide ; égalité homme-femme ; réduction de la pauvreté ; bonne gouvernance et renforcement des capacités ; pratiques des donateurs ; conflits, paix et développement.

Le CAD et ses organes subsidiaires



Mandat du CAD

Date de création : 1960 en tant que
Groupe d'aide au
développement (GAD) ;
1961 en tant que
Comité d'aide au
développement (CAD)

Durée : Indéterminée

Président : M. Jean-Claude Faure
(France)

Le Groupe d'aide au développement deviendra le Comité d'aide au développement lorsque l'OCDE entrera en activité ; il aura le mandat suivant :

a) Le Comité poursuivra les consultations relatives aux méthodes à appliquer pour rendre disponibles les ressources nationales afin d'aider les pays et les régions en voie de développement économique, et pour accroître et améliorer l'afflux de capitaux à long terme et les autres formes d'aide au développement en faveur de ces pays et régions.

b) Le Comité d'aide au développement aura les fonctions, les caractéristiques et la composition qu'aura le Groupe d'aide

au développement lors des débuts de l'Organisation.

c) Le Comité choisira son président, présentera périodiquement des rapports au Conseil et à ses propres Membres, recevra le concours du Secrétariat dans les conditions qui seront convenues avec le Secrétaire général, sera habilité à formuler des recommandations concernant des questions de son ressort aux pays représentés au Comité et au Conseil, et invitera des représentants d'autres pays et d'organisations internationales à participer aux discussions concernant des questions particulières en tant que de besoin.

d) Le Comité d'aide au développement ne pourra agir au nom de l'Organisation qu'avec l'approbation du Conseil.

e) Dans le cas où les attributions du Comité d'aide au développement seraient étendues au-delà de celles qui sont définies à l'alinéa a) ci-dessus, tout pays Membre non représenté au Comité d'aide au développement pourra saisir le Conseil de la question.

Extrait de la Résolution ministérielle en date du 23 juillet 1960 [OECD(60)13].

Bureau du président du CAD

M. Jean-Claude FAURE, président du CAD (France)
Mme Josie D'ANGELO, assistante du président du CAD

Vice-présidents du CAD

M. Kelly KAMMERER (États-Unis)
M. Takuji HANATANI (Japon)
M. Lennarth HJELMÅKER (Suède)

Représentants permanents auprès du Comité d'aide au développement

Allemagne	M. Eduard WESTREICHER
Australie	M. Robin DAVIES
Autriche	M. Edda WEISS
Belgique	M. Paul FRIX
Canada	M. Scott WADE
Commission européenne	M. Gilles FONTAINE
Danemark	M. Peter HERTEL RASMUSSEN
Espagne	M. Jesús SANZ ESCORIHUELA
États-Unis	Mme Kelly KAMMERER
Finlande	Mme Eija LIMNELL
France	M. Pierre-Mathieu DUHAMEL
Grèce	M. Dimitris SERRELIS
Irlande	Mme Anne-Marie CALLAN
Italie	M. Vincenzo DE LUCA
Japon	M. Takuji HANATANI
Luxembourg	M. Alain SIBENALER
Norvège	Mme Kari HIRTH
Nouvelle-Zélande	M. Brian WILSON
Pays-Bas	M. Paul J. SCIARONE
Portugal	M. Paulo NASCIMENTO
Royaume-Uni	M. Martyn ROPER
Suède	Mme Pernilla JOSEFSSON
Suisse	M. Paul OBRIST

Délégués des pays non membres du CAD

Corée	M. Jai-chul CHOI
Hongrie	M. György FEHÉR
Mexique	M. Jorge DUHALT VILLAR
Pologne	M. Ryszard RYSINSKI
République tchèque	M. Petr BAMBAS
Turquie	M. Ege TÜREMEN

Observateurs auprès du CAD

Banque mondiale	Mme Ann DUNCAN
FMI	M. Graeme JUSTICE
PNUD	M. Bertrand COPPENS

Les organes subsidiaires du CAD

Groupe de travail sur les aspects financiers de l'aide au développement (GT-FA)

Date de création : Juillet 1964

Durée : Indéterminée
(mandat actuel
courant jusqu'en 2004)

Président : M. Bill Singleton
(Canada)

Mandat

Conditions de l'aide (conditions appropriées et harmonisation des conditions de l'aide fournie aux pays les plus déshérités) ; analyse des problèmes d'endettement (notamment types d'apports sources d'endettement) ; déliement de l'aide.

Grands résultats obtenus récemment/ principaux documents

Approbation de la Recommandation sur le déliement de l'aide publique au développement (APD) aux pays les moins avancés (PMA).

Principaux thèmes de l'actuel programme de travail

- Recommandation sur le déliement de l'APD aux PMA : mise en œuvre, y compris orientations sur les questions de mise en œuvre, examens annuels de la mise en œuvre ; renforcement des capacités de passation de marchés des pays partenaires ; mise en place et exploitation

d'un panneau d'affichage des notifications préalables ; initiatives visant à améliorer le partage de l'effort ; amélioration de la notification et de la comparabilité des données sur le degré de liaison de l'aide et autres questions (par exemple, coopération technique associée à un projet d'équipement, degré de liaison de l'APD multilatérale). La proposition d'étendre à l'aide non liée les disciplines applicables à l'aide liée sera également examinée.

- Financement du développement : le Groupe de travail est convenu de l'orientation stratégique des travaux dans ce domaine : soutien des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et du processus CLSP, l'accent étant mis en particulier sur le rôle de catalyseur que peut jouer l'APD pour mobiliser d'autres sources de financement au service du développement (par exemple ressources intérieures, apports extérieurs de capitaux privés). Cela pourrait donner lieu à des travaux s'inscrivant dans le prolongement de la réunion au niveau des hauts fonctionnaires de 2001 et du Forum des partenaires au développement de février 2002, ainsi qu'à un réexamen du degré de libéralité de l'APD. Lors de sa prochaine réunion (mars 2002), le Groupe de travail devrait arrêter des projets spécifiques pour la période 2002/2003 (compte tenu des travaux préparatoires et des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra à Monterrey, en mars 2002).

Groupe de travail sur les statistiques (GT-STAT)

Date de création : 1968

**Durée : Indéterminée
(mandat actuel
courant jusqu'en 2004)**

**Président : Pas de président
à l'heure actuelle ;
un nouveau président
sera élu pour les
réunions de 2002**

on peut citer Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays bénéficiaires de l'aide ; les Rapports régionaux du système de notification des pays créanciers ; et les Statistiques de la dette extérieure.

En 1999/2000, le Groupe de travail a procédé à une révision complète des Directives pour l'établissement des rapports statistiques au CAD. Les nouvelles Directives ont été approuvées par le Comité. Le Groupe de travail a fourni au Secrétariat des orientations pour l'examen en profondeur des données relatives à l'aide fournie à l'appui des Conventions de Rio sur l'environnement et a approuvé un manuel sur les éléments pouvant être comptabilisés dans l'APD.

Mandat

Poursuivre l'examen et proposer des améliorations au recensement statistique des apports de ressources financières et techniques aux économies en développement et aux pays en transition, ainsi qu'aux organismes multilatéraux. Présenter des recommandations au CAD concernant l'amélioration des directives statistiques, la comparabilité des données et l'utilisation des statistiques du CAD.

Principaux thèmes de l'actuel programme de travail

- Révision des directives concernant le Système de notification des pays créanciers :

- Amélioration des données sur les versements et les encaissements des contributions aux institutions financières internationales, et, d'une manière plus générale, sur les entrées et les sorties de fonds des organismes multilatéraux.

- Réexamen et amélioration progressive des notifications des Membres au CAD et au SNPC.

Grands résultats obtenus récemment/ principaux documents

Les statistiques du CAD sur les flux globaux, les activités individuelles et la dette sont accessibles en ligne en permanence et mises à jour chaque année dans des publications papier et électroniques. Elles forment une partie importante du Rapport sur la coopération pour le développement publié chaque année et des Examens de l'aide de chaque Membre du CAD. Parmi les autres grandes publications,

Groupe de travail sur l'évaluation de l'aide (GT-EV)

Date de création : Décembre 1982

Durée : Indéterminée
(mandat actuel
courant jusqu'en 2004)

Président : M. Niels Dabelstein
(Danemark)

Vice-président : M. Colin Kirk
(Royaume-Uni)

Mandat

- Renforcer l'échange d'informations et de données d'expérience ainsi que la coopération entre les services d'évaluation nationaux et, le cas échéant, multilatéraux en vue : d'améliorer les activités d'évaluation des différents Membres ; d'encourager la normalisation des cadres méthodologiques et conceptuels ; de poser les fondements d'une meilleure coordination entre donateurs pour la planification d'importantes études d'évaluation.

- Contribuer à améliorer l'efficacité de l'aide en s'efforçant de dégager des études d'évaluation, pour examen par le CAD, des leçons pouvant guider concrètement l'établissement et la conception des projets et programmes.

- Mener des études conjointes ou coordonnées entre les Membres sur l'efficacité de l'aide dans un secteur important, tel que l'agriculture, ou dans des pays particuliers.

- Chercher des moyens d'encourager et de soutenir la capacité d'évaluation propre des pays en développement.

Grands résultats obtenus récemment/ principaux documents

- Conseils pour l'évaluation de l'aide humanitaire apportée dans les situations d'urgence complexes (novembre 1999).

- Évaluation des programmes par pays, Atelier de Vienne, 1999 (janvier 2000).

- Les enseignements qui se dégagent de l'aide des donateurs en faveur du développement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'environnement (février 2000).

- Pratiques efficaces pour mener une évaluation conjointe associant plusieurs donateurs (août 2000).

- L'information en retour sur les évaluations aux fins d'un apprentissage efficace et d'une transparence accrue (juin 2001).

- Bilan de l'expérience acquise par les organismes de coopération pour le développement dans le domaine de la gestion axée sur les résultats. Rapport sur la phase 1, 2000.

Principaux thèmes de l'actuel programme de travail

- Glossaire : principaux termes de l'évaluation et de la gestion axée sur les résultats dans le domaine du développement.

- Décentralisation et administration locale : enseignements tirés dans le contexte du soutien des donateurs.

- Examens de l'aide : enquête auprès des clients en collaboration avec la Division des examens des politiques d'aide.

- Conflits : conception d'une méthode permettant de tirer des enseignements de l'aide à la reconstruction pendant/au sortir d'un conflit et dans des contextes précaires pour l'action des pouvoirs publics.

- Ouverture : forum sur l'évaluation dans le domaine du développement, en liaison avec la réunion de décembre du GT-EV.

- Évaluation conjointe : promotion des efforts d'évaluation conjointe ou coordonnée grâce à la diffusion des projets d'évaluation, et à la formulation de propositions concrètes.

- Égalité homme-femme et évaluation : options en cours d'élaboration en collaboration avec le GT-GEN.

Groupe de travail sur l'égalité homme-femme (GT-GEN)

Date de création : 1984

Durée : Indéterminée
(mandat actuel
courant jusqu'en 2004)

Président : Mme Diana Rivington
(Canada)

Mandat

- Contribuer à améliorer la qualité de la coopération pour le développement : l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes sont essentiels si l'on veut réduire la pauvreté et améliorer la situation économique, sociale et politique dans les pays en développement.

- Fournir un soutien stratégique aux politiques du CAD : le Groupe de travail joue un rôle de catalyseur et offre des conseils spécialisés pour promouvoir la prise en compte des considérations d'égalité homme-femme dans les politiques du CAD ainsi qu'un soutien aux efforts des pays partenaires

- Répondre aux besoins des Membres du CAD et du Groupe de travail : le Groupe de travail offre une instance unique en son genre où procéder à des échanges d'idées novatrices et fécondes sur les stratégies et procédures à adopter pour intégrer les considérations d'égalité homme-femme dans les activités de développement.

Grands résultats obtenus récemment/ principaux documents

- Approches sectorielles : manuel de référence, atelier (La Haye, 2001). Ce manuel, qui s'appuie sur des études de

cas détaillées, est centré sur l'égalité homme-femme, mais il fait également état, d'une manière plus générale, des problèmes que soulèvent et des possibilités qu'offrent, pour les donateurs, la constitution de fonds communs, l'approche sectorielle ou encore la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté.

- Gouvernance économique et financière : communiqué et conférence sur le thème « Renforcement de la gouvernance économique et financière et prise en compte des sexospécificités dans les budgets » (Conférence organisée à Bruxelles, en 2001, avec l'UNIFEM, le Secrétariat du Commonwealth, le Conseil nordique et le gouvernement belge). Atelier sur le même sujet (tenu à Paris, en janvier 2001) mettant à profit les travaux menés depuis une décennie. Atelier organisé conjointement avec les Nations Unies sur « La gestion des affaires publiques, la réduction de la pauvreté et l'égalité entre les sexes » (Vienne, 2001) ; communiqué conjoint NU/CAD. Les thèmes abordés fournissent des éléments à l'appui des travaux des Membres sur la pauvreté et la gestion des affaires publiques, et de leurs préparatifs pour la Conférence sur le financement du développement qui doit se tenir à Monterrey en 2002.

- Lutte contre la pauvreté : contribution majeure aux Lignes directrices du CAD pour la réduction de la pauvreté (2001), notamment grâce à l'intervention de trois spécialistes des questions d'égalité homme-femme et à la participation à des réunions préparatoires.

- Prévention des conflits : contribution majeure aux Lignes directrices du CAD et à la Déclaration de la réunion à haut niveau sur le thème Contribuer à

prévenir les conflits violents : Orientations à l'intention des partenaires extérieurs.

Principaux thèmes de l'actuel programme de travail

- Fiches sur l'égalité homme-femme et divers sujets (une quarantaine).
- Approches sectorielles.
- Lutte contre la pauvreté : collaboration avec le POVNET.
- Prévention des conflits et sécurité : les femmes, la paix et la sécurité, en collaboration avec le Réseau CPDC.
- Gouvernance financière : collaboration avec le Service de la gestion publique (PUMA) de l'OCDE.
- Collaboration horizontale prévue pour 2002-2004 : avec le CAD sur les conflits, l'évaluation, la gestion des affaires publiques et la pauvreté ; avec le PUMA sur la gouvernance financière.

Groupe de travail sur la coopération pour le développement et l'environnement (GT-ENV)

Date de création : 1989

Durée : Indéterminée
(mandat actuel
courant jusqu'en 2004)

Coprésidents : Mme Ingrid Hoven
(Allemagne) ;
M. Adrian Davis
(Royaume-Uni)

Mandat

Contribuer à la formulation d'approches cohérentes du développement durable dans le contexte de l'approche intégrée de l'OCDE et élaborer des orientations spécifiques concernant l'action internationale à mener à l'appui de l'environnement et du développement durable.

Grands résultats obtenus récemment/ principaux documents (2001)

- Lignes directrices du CAD sur les stratégies de développement durable : ce document a eu une grande influence sur le projet d'orientations concernant les stratégies de développement durable qui a été établi par les Nations Unies pour le Sommet mondial sur le développement durable.
- Synthèses de l'OCDE : Stratégies de développement durable
- Rapport analytique de l'OCDE sur le développement durable : Chapitre 9 ; Stratégies pour les pays non membres.
- Amélioration des notifications statistiques concernant l'aide fournie à l'appui de la mise en œuvre des Conventions mondiales relatives à l'environnement

(diversité biologique, changements climatiques, désertification – projet conjoint avec le Groupe de travail du CAD sur les statistiques).

Principaux thèmes de l'actuel programme de travail

- Pauvreté, environnement et égalité homme-femme : synthèse des principaux liens existants et de leurs incidences pour l'action des pouvoirs publics, à publier au 1er trimestre de 2002.
- Développement et Conventions mondiales relatives à l'environnement : orientations pratiques sur l'intégration des questions mondiales d'environnement dans les activités de coopération pour le développement, à établir pour le deuxième trimestre de 2002 (contribution au Sommet mondial sur le développement durable).
- Prise en compte du changement climatique dans la politique de développement : projet conjoint avec le Comité des politiques d'environnement de l'OCDE.
- Rapport de l'OCDE pour le Sommet mondial sur le développement durable : collaboration avec le Comité des politiques d'environnement de l'OCDE.
- Compendium sur les stratégies de développement durable
- Processus d'examen par les pairs dans le cadre du CAD : le Groupe de travail apporte régulièrement des concours aux équipes chargées des examens de l'aide pour l'étude des questions d'environnement et de développement durable.

Réseau sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement (Réseau CPDC)

Date de création : 1995

Durée : Jusqu'à fin 2002

Président : M. Roberto Toscano (Italie)

Mandat

En ce qui concerne la prévention des conflits violents et la construction de la paix, la mission du Réseau CPDC est de promouvoir l'amélioration de l'efficacité des pratiques et approches des donateurs, la mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements de l'expérience concernant l'intégration de l'analyse des conflits et un renforcement de la cohérence et de la coordination.

Grands résultats obtenus récemment/ principaux documents

- En avril 2001, la réunion à haut niveau du CAD a adopté des lignes directrices et une Déclaration sur le thème Prévenir les conflits violents : Orientations à l'intention des partenaires extérieurs.

- Publication dans la série des Lignes directrices du CAD d'un ouvrage intitulé Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ? qui intègre à la fois les lignes directrices et la déclaration susmentionnées et celles qui étaient parues en 1997 sous le titre Les conflits, la paix et la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle.

- Les dossiers du CAD, volume 2, n° 3 : « Problèmes de sécurité et coopération pour le développement : un cadre conceptuel destiné à améliorer la

cohérence des politiques » ; « L'influence de l'aide dans les situations de conflit violent ».

Principaux thèmes de l'actuel programme de travail

- Analyse des conflits : intégration d'une analyse des conflits dans les approches des organismes d'aide en collaboration avec l'ensemble des services gouvernementaux.

- Situations précaires : mesures novatrices pour faire face aux situations précaires.

- Terrorisme : conséquences du terrorisme pour la coopération pour le développement, au vu des éléments qui seront ressortis des discussions, sur la base d'un document de réflexion annoté, de la 2^e réunion du Réseau CPDC et de la réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires.

- Entreprises et conflit (économie politique de la guerre) : coopération entre le secteur privé et les donateurs en ce qui concerne la responsabilisation des entreprises.

- Sécurité et développement : manière dont la coopération pour le développement peut contribuer à une gestion efficace des systèmes de sécurité.

- Stratégie de diffusion des Lignes directrices.

- Collaboration horizontale pour 2001-2002 : avec le CAD sur le terrorisme ; avec le GOVNET (travailler dans des situations précaires) et le

POVNET (prise en compte des conflits dans les CSLP); examens par les pairs (en cours) ; avec le GT-GEN (femmes, paix et

sécurité) ; et avec le GT-ENV (développement durable et prévention des conflits).

Réseau sur la réduction de la pauvreté (POVNET)

Date de création : Juin 1998

Durée : Jusqu'à la fin 2002

Président : M. Claudio Spinedi
(Italie)

Grands résultats obtenus récemment/ principaux documents

Les Lignes directrices du CAD pour la réduction de la pauvreté ont été approuvées par le Comité à sa réunion à haut niveau d'avril 2001.

Mandat

Conformément à l'engagement pris par les Membres du CAD de réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici à 2015, le Réseau a pour objet d'améliorer la portée et l'impact des efforts déployés par les organismes d'aide pour faire reculer la pauvreté dans les pays partenaires. Ses principales tâches sont les suivantes : i) déterminer les approches les plus efficaces pour soutenir les stratégies de réduction de la pauvreté adoptées par les pays partenaires et évaluer les bonnes pratiques dans ce domaine ; ii) étudier les liens existant entre la pauvreté et d'autres questions à caractère transversal intéressant le développement, comme l'égalité homme-femme, l'environnement, la gouvernance et les conflits ; iii) encourager une plus grande cohérence entre les politiques internes des pays de l'OCDE qui ont un impact sur la pauvreté dans les pays en développement ; iv) promouvoir l'apprentissage institutionnel et le changement dans les organismes d'aide pour faciliter la prise en compte de la lutte contre la pauvreté et de la cohérence des politiques dans les programmes et activités ; v) mener des consultations avec les pays partenaires pour associer les parties prenantes et les praticiens du développement à la réflexion sur la réduction de la pauvreté et à l'apprentissage en la matière ; enfin, vi) diffuser des orientations sur les approches communes, les bonnes pratiques et les enseignements de l'expérience.

Principaux thèmes de l'actuel programme de travail

- **Pauvreté et santé :** le POVNET élabore actuellement des orientations en vue d'accroître l'efficacité de l'aide destinée à améliorer l'état de santé des populations pauvres. Ce recueil de bonnes pratiques et de recommandations d'action s'articulera autour de quatre grandes questions : i) les raisons qui justifient qu'on investisse dans l'amélioration de la situation sanitaire pour réduire la pauvreté ; ii) la promotion des politiques qui influent sur les principaux déterminants de la santé dans des secteurs autres que le secteur sanitaire ; iii) l'amélioration de l'efficacité de l'aide en faveur de la santé, l'accent étant mis sur les populations pauvres ; iv) la santé en tant que bien public mondial et la lutte contre la pauvreté.

- **Diffusion des Lignes directrices :** les membres du POVNET ont entrepris de diffuser les Lignes directrices du CAD pour la réduction de la pauvreté auprès du personnel des organismes d'aide travaillant dans les services centraux ou sur le terrain. Une stratégie générale de diffusion et un certain nombre d'outils de communication spécifiques ont été mis au point pour faciliter ces efforts. La diffusion des Lignes directrices auprès du personnel de terrain des organismes d'aide œuvrant dans certains pays d'Afrique sera entreprise sous l'égide du PNUD.

- Suivi des CLSP: l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de lutte contre la pauvreté dans les pays partenaires feront l'objet d'un suivi attentif, de même que les enseignements se dégageant de l'expérience accumulée sur le terrain (par exemple, dans le cadre du Partenariat stratégique pour l'Afrique, des groupes consultatifs, des tables rondes, du processus d'examen CLSP/FRPC).

- L'éducation pour tous: le Réseau étudie la possibilité de lancer des travaux spécifiques à l'appui de la réalisation des OMD en matière d'éducation ce qui lui permettrait par la même occasion d'apporter une contribution à l'action engagée dans le prolongement de l'initiative de l'UNESCO en faveur de l'EPT. Le POVNET a entrepris d'examiner et de mettre à jour son programme de travail pour 2002/2003.

Réseau sur la bonne gouvernance et le renforcement des capacités (GOVNET)

Date de création : Fin 2000

Durée : Jusqu'à la fin 2002

Président : M. Roger Wilson
(Royaume-Uni)

Mandat

Le GOVNET, qui résulte de la fusion des anciens Réseaux sur le développement participatif et la bonne gestion des affaires publiques (PD/GG) et sur le développement institutionnel et des capacités (I/CD), a entrepris de mettre en œuvre un nouveau programme de travail intégré. Il constitue une instance où mettre en commun les enseignements de l'expérience, diffuser des pratiques optimales et formuler des conseils et des orientations sur les questions de bonne gouvernance et de renforcement des capacités, deux éléments essentiels pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable. Il a pour mission de : i) améliorer l'efficacité de l'aide des donateurs dans des domaines essentiels de la gouvernance ; ii) diffuser des pratiques optimales concernant des méthodes novatrices de renforcement des capacités à l'appui du développement durable.

Grands résultats obtenus récemment/ principaux documents

Le GOVNET a été chargé par la réunion à haut niveau d'avril 2001 de conduire une étude, à partir de travaux antérieurs du CAD, sur « l'aide aux pays peu performants », afin de fournir des orientations complémentaires à la réunion au niveau des hauts fonctionnaires. Sur la base d'une étude générale réalisée par un

consultant entre juillet et octobre 2001, le Secrétariat et le Président du GOVNET ont établi une note sur les approches proposées ainsi qu'un document d'orientation à examiner par le CAD à sa réunion du 6 novembre 2001 et à sa réunion au niveau des hauts fonctionnaires en décembre 2001. La note, intitulée « Pays peu performants : œuvrer au développement lorsque le partenariat est difficile », se place dans l'optique du partenariat et entend par « pays peu performants » des pays où le modèle usuel du CAD reposant sur la conduite des opérations par le pays partenaire n'est pas facilement applicable.

Principaux thèmes de l'actuel programme de travail

- Lutte contre la corruption : les travaux menés dans ce domaine déboucheront sur des orientations concernant les bonnes pratiques à suivre par les donateurs pour aider les pays en développement à lutter contre la corruption, l'accent étant mis sur les politiques à suivre, les mécanismes de renforcement des capacités et les méthodes permettant d'améliorer la collaboration dans les organismes d'aide et les pays partenaires.
- Renforcement des capacités : examen des pratiques exemplaires concernant l'utilisation des instruments de coopération pour le développement pour renforcer les capacités locales et tenter de résoudre le problème de la conservation des compétences.
- Réforme de la fonction publique : examen de l'expérience des pays partenaires et de leurs points de vue sur les

pratiques optimales dans le domaine de la réforme de la fonction publique. Cette activité s'appuie sur les travaux du Groupe de travail des donateurs sur la réforme des services publics (PSR-WG), réseau informel de praticiens des organismes d'aide. Le GOVNET abordera la dimension politique et participative de la prestation de services, les réformes des systèmes de rémunération, les politiques des salaires et les incitations au travail, et

les liens avec les travaux sur la lutte contre la corruption.

- Pays peu performants : dans le prolongement de la réunion au niveau des hauts fonctionnaires, le GOVNET poursuivra ses travaux sur les moyens les plus efficaces pour œuvrer au développement dans les pays où le partenariat est difficile.

Groupe d'étude sur les pratiques des donateurs (TFDP)

Date de création : Fin 2000

Durée : Jusqu'à fin 2002

Président : M. Richard Manning
(Royaume-Uni)

Mandat

Renforcer l'appropriation (par les pays en développement) en mettant en évidence, sur la base d'éléments concrets, les pratiques susceptibles de réduire de manière efficace par rapport à son coût les ponctions exercées par la gestion de l'aide sur les capacités des pays partenaires et les coûts de transaction y afférents.

Grands résultats obtenus récemment/ principaux documents

- Création de trois sous-groupes dont les programmes de travail ont été approuvés.
- Finalisation d'une étude sur la transparence des procédures des donateurs dans sept pays Membres du CAD.

- Approbation d'un cadre conceptuel pour l'harmonisation de la gestion financière.

Principaux thèmes de l'actuel programme de travail

Gestion et transparence financières

- Cadre conceptuel d'ensemble.
- Collaboration en matière de diagnostic.
- Normes.
- États financiers et contrôle.

Notification et suivi des projets et des programmes

- Exploration et apprentissage.
- Documents de référence sur les bonnes pratiques.

Phase de pré-mise en œuvre du cycle des projets

- Travaux d'analyse au niveau sectoriel, projet de pratiques optimales.
- Cadre commun pour les analyses des risques.
- Approche du cadre logique.
- Veiller à ce que le cofinancement apporte une valeur ajoutée.

Glossaire des principaux termes et concepts

(Les termes en MAJUSCULES renvoient aux entrées à consulter).

AIDE : Dans la présente publication, le terme « aide » désigne uniquement les apports qui peuvent être considérés comme une AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) ou une AIDE PUBLIQUE.

AIDE NON LIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui peuvent être effectués en totalité et librement dans la quasi-totalité des pays.

AIDE PARTIELLEMENT DÉLIÉE : Aide publique au développement (ou aide publique) servant à financer des achats de biens et services qui doivent être affectés soit dans le pays donneur soit parmi un groupe restreint d'autres pays, lequel doit toutefois comprendre la quasi-totalité des pays bénéficiaires. L'aide partiellement déliée est soumise aux mêmes règles de discipline que les CRÉDITS D'AIDE LIÉE et le FINANCEMENT MIXTE.

AIDE PUBLIQUE : Apports qui répondraient aux critères d'inclusion dans l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, mais dont les bénéficiaires figurent à la partie II de la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES).

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT : Prêts ou dons accordés aux pays et territoires figurant dans la partie I de la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (pays en développement) :

- Par le secteur public.

- Dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie.

- A des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ doit être d'au moins 25 %).

Outre les apports financiers, l'aide englobe la COOPÉRATION TECHNIQUE. Les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires ne sont pas pris en compte. Pour le traitement des remises de dettes au titre de prêts initialement accordés à des fins militaires, voir plus loin les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

AMORTISSEMENT : Remboursements du principal d'un prêt. Ne comprend pas les versements d'intérêts.

APPORT ASSIMILABLE A UN DON : Transaction pour laquelle le pays donneur conserve le droit formel au remboursement mais a exprimé dans son engagement l'intention de conserver le produit du remboursement dans le pays emprunteur pour l'y utiliser au profit de ce pays.

APPORTS NETS : Montant total des versements effectués au cours d'un exercice comptable, déduction faite des remboursements de principal sur les prêts en cours, hors intérêts.

APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ : Apports aux conditions du marché financés par le secteur privé (c'est-à-dire variation des actifs privés à long terme détenus par les résidents du pays auteur de la notification) et dons privés (c'est-à-dire **dons d'organisations non gouvernementales**, nets des subventions reçues du secteur public). Dans les présentations axées sur

l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires, les apports aux conditions du marché sont ventilés comme suit :

- **Investissement direct** : Investissement effectué pour acquérir ou augmenter des intérêts durables dans une entreprise d'un pays figurant sur la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES). La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme, dans laquelle l'investisseur direct exerce une influence notable sur la gestion de l'entreprise, du fait qu'il en détient au moins 10 % du capital, ou l'équivalent sous forme de droits de vote ou autres moyens de contrôle. Dans la pratique, la valeur d'un investissement direct est donnée par la variation de la valeur nette pour la société-mère d'une filiale dans un pays bénéficiaire telle qu'elle figure dans la comptabilité de ladite société-mère.

- **Prêts bancaires internationaux** : Prêts nets aux pays figurant sur la Liste des bénéficiaires de l'aide, consentis par des banques commerciales appartenant à la zone de notification à la Banque des règlements internationaux, laquelle inclut la plupart des pays de l'OCDE et des centres financiers offshore (Antilles néerlandaises, Bahamas, Bahreïn, Hong-Kong (Chine), îles Caïmanes et Singapour), hors prêts aux banques situées dans les mêmes centres financiers offshore. Les prêts consentis par les autorités monétaires centrales sont exclus. Les obligations et les prêts bancaires garantis sont inclus dans ces présentations sous la rubrique AUTRES APPORTS PRIVÉS ou EMPRUNTS OBLIGATAIRES (voir ci-dessous).

- **Emprunts obligataires** : Émissions nettes d'obligations internationales par les pays figurant sur la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD.

- **Autres apports privés** : Essentiellement acquisitions notifiées de titres émis par des entreprises de pays bénéficiaires de l'aide.

Dans les présentations axées sur les sorties de fonds des pays donateurs, les apports du secteur privé autres que les investissements directs renvoient uniquement aux prêts ayant une échéance supérieure à un an et sont généralement ventilés entre les éléments suivants :

- **Crédits privés à l'exportation** : Voir CRÉDITS A L'EXPORTATION.

- **Titres d'organismes multilatéraux** : Opérations du secteur privé bancaire et non bancaire portant sur des obligations, titres de créances, etc., émises par des institutions multilatérales.

- **Investissements bilatéraux de portefeuille et autres** : Englobent des prêts bancaires ainsi que les achats d'actions, d'obligations et de biens immobiliers.

APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES : Dans l'apport de ressources aux pays bénéficiaires de l'aide (voir le tableau I de l'annexe statistique) sont inclus, outre le FPD, les CRÉDITS A L'EXPORTATION publics et privés et les opérations à court ou à long terme du secteur privé (voir APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ). Le total de ces ressources est mesuré net des paiements d'amortissement et des capitaux rapatriés par les investisseurs privés. Les apports **bilatéraux** sont ceux consentis directement par un pays donneur à un pays bénéficiaire de l'aide. Les apports **multilatéraux** sont ceux qui sont acheminés par l'intermédiaire d'une organisation internationale ayant des activités dans le domaine du développement (comme la Banque mondiale ou le PNUD). Les tableaux où figure l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires recensent les apports des organismes

multilatéraux à ces pays et non les contributions que lesdits organismes ont reçues des donateurs.

AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC (AASP) : Apports financés par le secteur public au profit de pays figurant sur la Liste des bénéficiaires de l'aide qui ne répondent pas aux critères de définition de l'aide publique au développement ou de l'aide publique, soit parce que leur objectif principal n'est pas le développement, soit parce qu'ils comportent un élément de libéralité inférieur à 25 %.

BILATÉRAL : Voir APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES.

CAD (COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT) : Comité de l'OCDE qui traite des questions de coopération pour le développement. On trouvera en frontispice de ce volume la description de ses objectifs et la liste de ses Membres.

CENTRES FINANCIERS OFFSHORE : Pays ou territoires dont les institutions financières traitent essentiellement avec des non-résidents.

COOPÉRATION TECHNIQUE : Englobe *a)* les subventions à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger, et *b)* les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant). L'aide de ce type fournie spécifiquement pour faciliter l'exécution d'un projet d'équipement est englobée dans les dépenses relatives aux projets et programmes bilatéraux et n'est pas identifiée séparément en tant

que coopération technique dans les statistiques des apports globaux.

CRÉANCE : Droit d'un créancier au remboursement d'un PRÊT ; par extension, le prêt soi-même ou son encours.

CRÉDITS A L'EXPORTATION : PRÊTS accordés pour les besoins du commerce extérieur et qui ne sont pas matérialisés par un instrument négociable. Ces crédits peuvent être octroyés par le secteur public ou le secteur privé. Dans ce dernier cas, ils peuvent être assortis d'une garantie publique.

CRÉDITS D'AIDE LIÉE : PRÊTS, crédits ou montages de FINANCEMENT MIXTE d'origine publique ou bénéficiant d'un soutien public, servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires de l'aide. Les crédits d'aide liée sont soumis à certaines règles de discipline en ce qui concerne le niveau de concessionnalité, les pays auxquels ils peuvent être accordés et l'utilité pour le développement, de façon à éviter que des fonds d'aide soient utilisés pour des projets qui seraient commercialement viables moyennant un financement aux conditions du marché et à s'assurer que les pays bénéficiaires reçoivent la meilleure contrepartie possible de l'argent dépensé. Pour plus de précisions, se reporter aux **Rapports sur la coopération pour le développement** 1987 (pp. 204-208) et 1992 (pp. 11-13).

COURT TERME : S'entend des prêts d'une durée inférieure ou égale à un an.

DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT : Voir ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ.

DONS : Transferts effectués en espèces ou en nature et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

ÉCHÉANCE : Date à laquelle est dû le dernier remboursement d'un prêt ; par extension, durée de vie de ce prêt.

ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ : Cette notion rend compte des *conditions financières* d'un engagement : taux d'intérêt, ÉCHÉANCE et différé d'amortissement (délai jusqu'au premier remboursement de principal). Elle mesure la libéralité d'un prêt, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux d'intérêt de référence donné. Par convention, le taux de référence est fixé à 10 % dans les statistiques du CAD. Ce taux a été choisi comme indicateur de l'efficacité marginale de l'investissement domestique, c'est-à-dire du coût d'opportunité pour le donneur de mettre les fonds à la disposition du pays bénéficiaire. Par conséquent, l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 % ; il est de 100 % pour un don ; pour un prêt à un taux inférieur à 10 %, il se situe entre ces deux extrêmes. Pour obtenir l'*équivalent don* d'un prêt, il suffit de multiplier sa valeur nominale par son élément de libéralité (voir NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ). (Note : la notion d'élément de libéralité ne s'applique pas aux opérations réalisées par les banques multilatérales de développement à des conditions non libérales, c'est-à-dire dans le cadre de leurs « guichets non libéraux ».)

ENGAGEMENT : Obligation ferme, exprimée par écrit et appuyée sur les fonds nécessaires, prise par un donneur public de fournir une aide déterminée à un pays

bénéficiaire ou à une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux s'expriment par le montant total du transfert prévu, quel que soit le temps nécessaire pour achever les versements. Les engagements vis-à-vis d'organisations multilatérales correspondent à la somme i) des versements éventuellement effectués au cours de l'année considérée qui n'avaient pas antérieurement été notifiés sous forme d'engagements ; et ii) des versements prévus au cours de l'année suivante.

FINANCEMENT MIXTE : Conjugaison d'aide publique au développement, sous forme de dons ou de prêts, avec tout autre financement pour constituer une enveloppe financière. Les financements mixtes sont assujettis aux mêmes critères de concessionnalité, d'utilité pour le développement et concernant les pays bénéficiaires auxquels ils peuvent être accordés, que les CRÉDITS D'AIDE LIÉE.

FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD) : Ce concept, qui sert à mesurer les apports de ressources aux pays bénéficiaires, couvre a) l'APD bilatérale, b) les dons et les prêts au développement, assortis ou non de conditions libérales, consentis par les institutions financières multilatérales, et c) les autres apports du secteur public jugés contribuer au développement (y compris les prêts de refinancement) mais dont l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ est trop faible pour qu'ils puissent être assimilés à une APD.

LISTE DU CAD : Voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES.

LONG TERME : Se dit des prêts dont la durée est, à l'origine ou après prorogation, supérieure à un an.

NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ : Indicateur de la « libéralité » d'un crédit rendant compte de l'avantage consenti à l'emprunteur par rapport au taux du marché (voir aussi ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ). Techniquement, il est donné par la différence entre la valeur nominale d'un CRÉDIT D'AIDE LIÉE et la valeur du service de la dette à la date du décaissement, calculée au taux d'actualisation applicable à la monnaie de la transaction et exprimée en pourcentage de la valeur nominale.

NON DÉCAISSÉS : Montants engagés mais non encore dépensés. Voir aussi ENGAGEMENT, VERSEMENT.

ORGANISMES MULTILATÉRAUX : Dans les statistiques du CAD, cette appellation recouvre les institutions internationales ayant pour membres des États, qui consacrent la totalité ou une grande partie de leurs activités au développement et aux pays bénéficiaires de l'aide. Ils englobent les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, banques régionales de développement, par exemple), les organismes des Nations Unies et certains groupements régionaux (certains organismes de la Commission européenne ou certaines organisations arabes, par exemple). La contribution d'un Membre du CAD à un organisme de ce genre est qualifiée de multilatérale dès lors qu'elle se fonde avec les contributions des autres membres de l'organisme et que celui-ci décide seul de l'affectation de ces ressources. Sauf indication contraire, les souscriptions au capital des banques multilatérales de développement sont présentées sur la base des **dépôts**, c'est-à-dire pour le montant de la lettre de crédit ou de l'instrument négociable correspondant et à la date du dépôt de cet instrument. Peu de données sont disponibles sur la base des **encaissements**, c'est-à-

dire des montants tirés à diverses dates par l'organisme sur l'instrument déposé.

PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES : La Liste des bénéficiaires de l'aide, établie par le CAD, et utilisée pour les statistiques dans cet ouvrage, est reprise à la fin du volume. On trouvera plus loin, dans les « Notes sur les définitions et questions de mesure », des détails sur les modifications récemment apportées à cette liste. Depuis le 1^{er} janvier 2000, la partie I de la Liste comprend les catégories suivantes (le terme « pays » comprend les territoires) :

- **PMA** : Pays les moins avancés. Groupe défini par les Nations Unies. Sont classés dans ce groupe, les pays qui se situent en dessous de seuils fixés de revenu, de diversification économique et de développement social. En cas de modification du groupe des PMA, une mise à jour est immédiatement apportée à la Liste du CAD.
- **Autres PFR** : Autres pays à faible revenu. Ce groupe comprend tous les pays, autres que les PMA, dont le PNB par habitant était inférieur ou égal à 760 dollars en 1998 (sur la base de l'Atlas de la Banque mondiale).
- **PRITI** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce sont les pays dont le PNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 761 et 3 030 dollars en 1998. Les pays qui appartiennent à la fois aux PMA et aux PRITI sont montrés en tant que PMA, et non en tant que PRITI.

PRITS : Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce sont les pays dont le PNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 3 031 et 9 360 dollars en 1998.

PRÉ : Pays à revenu élevé. Ce sont les pays en développement dont le PNB par habitant (sur la base de l'Atlas) était supérieur à 9 360 dollars en 1998.

La partie II de la Liste comprend les « Pays en transition ». Elle inclut : i) les pays les plus avancés d'Europe centrale et orientale et les plus avancés des nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique ; et ii) les pays en développement les plus avancés. Voir aussi AIDE PUBLIQUE.

PRÊTS : Transferts qui impliquent un remboursement. Seuls les prêts d'une durée de plus d'un an sont inclus dans les statistiques du CAD. Les chiffres relatifs aux prêts nets fournissent le montant des prêts déduction faite des remboursements de principal (mais non des paiements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs. Par conséquent, lorsqu'un prêt est entièrement remboursé, son effet sur les apports totaux nets est nul sur l'ensemble de la durée du prêt.

RÉAMÉNAGEMENT (ou RESTRUCTURATION) DE LA DETTE : Toute mesure convenue entre un créancier et son débiteur qui modifie officiellement les conditions précédemment fixées pour le remboursement. Il peut s'agir d'une **remise de la dette** (extinction du prêt) ou d'un **rééchelonnement** passant soit par une révision de l'échéancier de remboursement soit par l'octroi d'un nouveau prêt de **refinancement**. Voir aussi les « Notes sur les définitions et questions de mesure », ci-après.

TRANSFERTS NETS : Dans les statistiques du CAD, les apports nets déduction faite des paiements d'intérêts.

VERSEMENT : Mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services ; par extension, le montant ainsi dépensé. Les versements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières, ou de biens et de services, évalués à leur coût pour le donneur. Dans le cas d'activités réalisées dans le pays donneur telles que programmes de formation, d'administration ou de sensibilisation du public, le versement est considéré comme effectué lorsque les fonds ont été transférés au prestataire de services ou au bénéficiaire. Ils peuvent être comptabilisés **bruts** (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou **nets** (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

VOLUME (termes réels) : Les chiffres sur les apports fournis dans la présente publication sont exprimés en dollars des EU. Pour donner une idée plus réaliste de l'évolution dans le temps du volume des apports, certains chiffres sont donnés à prix et taux de change constants, par rapport à une année de référence précise. Autrement dit, un ajustement a été opéré pour tenir compte à la fois de l'inflation de la monnaie du donneur entre l'année considérée et l'année de référence et des variations du taux de change entre cette monnaie et le dollar des États-Unis au cours de la même période. On trouvera dans l'annexe statistique un tableau récapitulatif des facteurs de conversion (déflateurs) à appliquer pour convertir en dollars de l'année de référence (« prix constants ») tous les chiffres exprimés en dollars courants dans le Rapport (tableau 36).

Notes sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le Rapport a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

Modification du concept d'APD et de la portée du PNB/RNB

Si la définition de l'aide publique au développement ne s'est pas modifiée depuis plus de vingt-cinq ans, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), de la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donateurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80 mais ne l'est de façon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les Membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce

pays, chiffre (184 millions de dollars) qui représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part, les apports d'aide notifiés par l'Australie à la fin des années 80, étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables quinze ans auparavant*.

La couverture du revenu national s'est elle aussi élargie du fait de l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et de l'amélioration des méthodes de collecte des données. Le nouveau Système de comptabilité nationale (SCN) préconisé conjointement par l'OCDE et d'autres grandes organisations internationales donne une définition plus large que le précédent du PNB, qui y est rebaptisé revenu national brut, ou RNB. Cela tend à entraîner une diminution des rapports APD/PNB des donateurs. A titre d'exemple, les rapports APD/PNB de la Norvège et du Danemark ont baissé de 6 à 8 % lorsque ces pays sont passés au nouveau SCN au milieu des années 1990. Ceux de la Finlande et de l'Australie ont eux aussi ultérieurement affiché un recul, mais moins important – entre 2 et 4 %. Tous les pays Membres du CAD se fonderont sur le nouveau SCN pour l'établissement de leurs données relatives à l'année 2000.

Pays bénéficiaires pris en compte

Au cours des dix dernières années, les pays et groupes de pays suivants ont été ajoutés à la Liste des bénéficiaires de

* S. Scott, « Some Aspects of the 1988/89 Aid Budget », dans *Quarterly Aid Round-up*, n° 6, AIDAB, Canberra, 1989, pp. 11-18.

l'APD aux dates indiquées : les communautés noires d'Afrique du Sud (1991, maintenant désignées par le simple libellé Afrique du Sud) ; le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan (1992) ; l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan (1993) ; les zones sous administration palestinienne (1994), le Moldova (1997). L'Érythrée, qui faisait anciennement partie de l'Éthiopie, est considérée comme un pays distinct depuis 1993. Pour leur part, les Territoires des îles du Pacifique anciennement sous tutelle des États-Unis, ont été remplacés au fil du temps par leurs États successeurs, à savoir les États fédérés de Micronésie et des îles Marshall (1992) et les îles Mariannes du Nord et Palau (1994).

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la Liste des bénéficiaires de l'APD : Portugal (1991) ; Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Saint-Pierre et Miquelon (1992) ; Grèce (1994).

Depuis 1993, plusieurs PECO/NEI en transition sont inclus dans la partie II de la nouvelle Liste des bénéficiaires de l'aide (cette liste est reproduite à la fin du présent ouvrage). L'aide consentie aux pays de la partie II est comptabilisée dans « l'aide publique » et non dans l'APD. Pour éviter des chevauchements, la partie II de la nouvelle Liste ne comprend pas les PECO/NEI classés dans les bénéficiaires de l'APD.

A compter de 1996, les pays à revenu élevé suivants ont été reclassés de la partie I à la partie II de la Liste : Bahamas, Brunei, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar et Singapour. A partir de 1997, sept autres pays à revenu élevé ont été transférés dans la partie II, à savoir : Bermudes, îles Caïmans, Chypre, îles Falkland, Hong-Kong (Chine), Israël et Taipei chinois.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, les pays et territoires suivants ont été transférés à la partie II : Antilles néerlandaises, Aruba, Corée, Gibraltar, Libye, Macao, Mariannes du Nord, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Vierges (RU). La Liste sera modifiée en 2001 pour refléter le fait que le Sénégal a été transféré dans le groupe des PMA, et une nouvelle révision sera opérée en 2002.

Les chiffres de l'aide totale aux pays de la partie I (APD) et aux pays de la partie II (AP) renvoient à la Liste des bénéficiaires pour l'année correspondante. Lorsqu'un pays est ajouté ou supprimé d'un groupe de revenu de la partie I, les totaux relatifs aux groupes affectés sont ajustés rétroactivement afin de rendre aussi bonne que possible la comparabilité dans le temps sur la base de la liste en vigueur.

Pays donateurs

L'Espagne et le Portugal ont adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992 et la Grèce en 1999. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'accession de chaque nouveau Membre a augmenté l'APD totale du CAD mais réduit le rapport APD/PNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au PNB, que ceux des donateurs de plus longue date.

Traitement des remises de dettes

Le traitement de l'**annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD**

a varié ces dernières années. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Depuis 1993, l'annulation de dettes initialement accordées à des fins **militaires** peut être comptabilisée dans les autres apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des **crédits à l'exportation**) comptabilisées dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD comme elle l'était jusqu'en 1989.

L'incidence de ces décisions sur les chiffres de l'APD peut se résumer de la façon suivante :

a) APD des pays : l'annulation de toute dette non issue de l'APD est comptabilisable au titre de l'APD jusqu'en 1992 inclus. Depuis 1993, les remises de dettes militaires ne peuvent plus être comptabilisées que dans les AASP.

b) APD totale du CAD : résulte de la somme des APD notifiées par les pays, à l'exclusion des éléments suivants :

- 1990 : 1.2 milliard de dollars de dettes militaires annulées par les États-Unis et 334 millions de dollars de créances issues de crédits à l'exportation et de prêts à l'ajustement structurel annulées par divers pays.
- 1991 : 1.9 milliard de dollars de dettes militaires annulées par les États-Unis et 28 millions de dollars de dettes au titre de crédits à l'exportation.
- 1992 : 894 millions de dollars de dettes militaires annulées par les États-Unis et 975 millions de dollars de dettes annulées par divers pays issues de crédits à l'exportation annulées par divers pays.

L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD ne donne pas lieu à un nouveau versement net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

Année utilisée pour le calcul des données

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD - 1^{er} janvier 2000

Partie I : Pays et territoires en développement (Aide publique au développement)					Partie II : Pays et territoires en transition (Aide publique)	
PMA	PFR (PNB par habitant < \$760 en 1998)	PRIT1 (PNB par habitant \$761-\$3 030 en 1998)	PRITS (PNB par habitant \$3 031-\$9 360 en 1998)	PRE (PNB par habitant > 9 360 en 1998) ¹	PECO et NEI	Pays et territoires en développement plus avancés
Afghanistan	* Arménie	Afrique du Sud	* Ouzbékistan	Botswana	Malte ¹	* Bélarus
Angola	* Azerbaïdjan	* Albanie	Papouasie- Nlle-Guinée	Brésil	Slovénie ¹	* Bulgarie
Bangladesh	Cameroun	Algérie	Paraguay	Chili		* Estonie
Bénin	Chine	Belize	Pérou	Cook, Iles		* Hongrie
Bhoutan	Congo, Rép.	Bolivie	Philippines	Croatie		* Lettonie
Burkina Faso	Corée,	Bosnie- Herzégovine	Sri Lanka	Gabon		* Lituanie
Burundi	Rép. dém.	Colombie	St-Vincent et Grenadines	Grenade		* Pologne
Cambodge	Côte d'Ivoire	Costa Rica	Suriname	Liban		* Rép. slovaque
Cap-Vert	Ghana	Cuba	Swaziland	Malaisie		* Rép. tchèque
Centrafricaine, Rép.	Honduras	Dominicaine, Rép.	Syrie	Maurice		* Roumanie
Comores	Indonésie	Dominique	Thaïlande	● Mayotte		* Russie
Congo, Rép. dém.	Kenya	Égypte	● Tokelau	Mexique		* Ukraine
Djibouti	* Kirghize, Rép.	El Salvador	Tonga	Nauru		
Érythrée	* Moldova	Équateur	Tunisie	Palaos, Iles		
Éthiopie	Mongolie	Fidji	● Wallis et Futuna	Panama		
Gambie	Nicaragua	* Géorgie	Yougoslavie, Rép. fédérale	● Ste-Hélène		
Guinée	Nigeria	Guatemala	Zones sous administration palestinienne	Ste-Lucie		
Guinée-Bissau	Pakistan	Guyana		Trinité et Tobago		
Guinée équatoriale	Sénégal ²	Irak		Turquie		
Haïti	* Tadjikistan	Jamaïque		Uruguay		
Kiribati	● Timor oriental	Jordanie		Venezuela		
Laos	* Turkménistan	* Kazakhstan				
Lesotho	Zimbabwe	Macédoine (ex-Rép. yougoslave)				
Liberia		Maroc				
Madagascar		Marshall, Iles				
Malawi		Micronésie, États fédéraux				
Maldives		Namibie				
Mali		Niue				
Mauritanie						
Mozambique						
Myanmar						
Népal						
Niger						
Ouganda						
Rwanda						
Salomon, Iles						
Samoa						
São Tomé et Príncipe						
Sierra Leone						
Somalie						
Soudan						
Tanzanie						
Tchad						
Togo						
Tuvalu						
Vanuatu						
Yémen						
Zambie						

* Pays d'Europe centrale et orientale et Nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

● Territoires.

1. Ces pays et territoires seront reclassés parmi les pays les plus avancés le 1^{er} janvier 2003, à moins qu'une exception soit décidée.

2. Le Sénégal est devenu un PMA en 2001.

Les pays pauvres très endettés (PPTE) sont : Angola, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Rép.), Congo (Rép. dém.), Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Kenya, Laos, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Nicaragua, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Viêt-nam et Zambie.

Liste des abréviations¹

AASP	AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC
ACI	APPEL A LA CONCURRENCE INTERNATIONALE
ACP	PAYS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE
ADPIC	ASPECTS DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE QUI TOUCHENT AU COMMERCE
AERA²	INITIATIVE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT ACCÉLÉRÉS EN ASIE
ANASE	ASSOCIATION DES NATIONS DE L'ASIE DU SUD-EST
APD	AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT
ASS	AFRIQUE SUBSAHARIENNE
BafD	BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
BA sD	BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT
BERD	BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT
BID	BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT
BIRD	BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT
BMD	BANQUES MULTILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT
BRI	BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX
CAD	COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
CCA²	BILAN COMMUN DE PAYS
CCE	COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
CCI	CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL
CCNUCC	CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
CDE²	DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT
CDI	CADRE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ
CE	COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
CEDAW²	CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION CONTRE LES FEMMES
CEI	COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS
CFA	COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE AFRICAINE
CI	CADRE INTÉGRÉ POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS
CIPD	CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU CAIRE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT (1994)
CNUCED	CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT
CNUED	CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT, RIO DE JANEIRO, 1992
CSLP	CADRE STRATÉGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
CT	COOPÉRATION TECHNIQUE
DTS	DROIT DE TIRAGE SPÉCIAL
ECDPM²	CENTRE EUROPÉEN DE GESTION DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT
ECHO²	OFFICE HUMANITAIRE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
EPIN²	CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DES POLITIQUES ET INSTITUTIONS DES PAYS
ÉPP	ÉVALUATION DE PROGRAMME PAR PAYS
ÉPT	ÉDUCATION POUR TOUS

FafD	FONDS AFRICAÏN DE DÉVELOPPEMENT
FAsD	FONDS ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT
FAS	FACILITÉ D'AJUSTEMENT STRUCTUREL
FED	FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT
FIDA	FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
FMI	FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
FNUAP	FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION
FPD	FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT
FRPC	FACILITÉ POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LA CROISSANCE
FSAP²	PROGRAMME D'ÉVALUATION DU SECTEUR FINANCIER (FMI/Banque mondiale)
GÉANT	GROUPE D'EXPERTS SUR L'ACCÈS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES
GII	GROUPE INFORMEL INTERSECRÉTARIATS
HCR	HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS
ICDF²	FONDS INTERNATIONAL DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT
IDA²	ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
IDE	INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER
IPH	INDICATEUR DE LA PAUVRETÉ HUMAINE
JBIC²	BANQUE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
JITAP²	PROGRAMME INTÉGRÉ CONJOINT D'ASSISTANCE TECHNIQUE
KfW²	BANQUE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT (Allemagne)
NÉI	NOUVEAUX ÉTATS INDÉPENDANTS (de l'ex-Union soviétique)
NEPAD	NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
MICs	MESURES CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS LIÉS AU COMMERCE
OCDE	ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
OID	OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT
OIT	ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
OMC	ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
OMD	OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT
OMS	ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
ONG	ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
OSC	ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
PAM	PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
PDGG²	DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF ET LA BONNE GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES
PECO	PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE
PED	PAYS EN DÉVELOPPEMENT
PFR	PAYS A FAIBLE REVENU
PMA	PAYS LES MOINS AVANCÉS
PNUD	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
PNUE	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
PPTE	PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS
PRÉ	PAYS A REVENU ÉLEVÉ
PRITI	PAYS A REVENU INTERMÉDIAIRE, TRANCHE INFÉRIEURE

PRITS	PAYS A REVENU INTERMÉDIAIRE, TRANCHE SUPÉRIEURE
PSA	PARTENARIAT STRATÉGIQUE POUR L'AFRIQUE (auparavant, Programme spécial d'assistance à l'Afrique)
RBM²	GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS
RNB	REVENU NATIONAL BRUT
S-21	STRATÉGIE POUR LE XXI ^e SIÈCLE
SFI	SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE
SGP	SYSTÈME GÉNÉRALISÉ DE PRÉFÉRENCES
SCN	SYSTÈME DE COMPTABILITÉ NATIONALE
SNDD	STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
SNPC	SYSTÈME DE NOTIFICATION DES PAYS CRÉANCIERS
SSB	SERVICES SOCIAUX DE BASE
SWAps²	APPROCHES SECTORIELLES
TIC	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
UE	UNION EUROPÉENNE
UNDAF²	PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT
UNESCO²	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
UNICEF²	FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
WID²	PARTICIPATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT
WSSD²	SOMMET MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (Copenhague, 1995)

1. Cette liste n'est pas exhaustive. Elle fournit les abréviations les plus courantes relatives à la coopération pour le développement, y compris celles utilisées dans le présent rapport. Les sigles concernant les ministères et organismes d'aide sont fournis dans le chapitre IV.
2. Sigle dans la langue d'origine.

LIGNES DIRECTRICES DU CAD

Le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) adopte des orientations destinées à guider la conduite par ses Membres de leurs programmes de coopération pour le développement. Ces lignes directrices reflètent les vues des Membres et les enseignements qui se dégagent de leur expérience et font appel à la contribution d'institutions multilatérales et d'experts indépendants, y compris d'experts de pays en développement.

Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du xxi^e siècle

Le rapport sur *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du xxi^e siècle* approuvé par le CAD à sa réunion à haut niveau de 1996 définit les orientations stratégiques de la coopération pour le développement pour le xxi^e siècle. Il rappelle l'importance du développement pour les populations du monde entier et les avancées impressionnantes qui ont été obtenues sur le plan du développement humain au cours des cinquante dernières années. Il propose un projet d'avenir s'articulant autour d'un ensemble d'objectifs – concernant le bien-être économique, le développement social et la durabilité environnementale – dérivés des résultats des conférences des Nations Unies et préconise, pour donner corps à ce projet, des stratégies fondées sur le partenariat destinées à favoriser l'effort propre, une amélioration de la coordination et la cohérence des politiques. Les objectifs, et l'approche fondée sur le partenariat, qui y sont présentés ont depuis lors rallié l'adhésion de l'ensemble de la communauté internationale du développement.

Dans ces conditions, les Membres du CAD ont entrepris d'élaborer une série de lignes directrices à l'appui des ambitieux objectifs définis dans *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du xxi^e siècle*.

Les lignes directrices du CAD (2001) :

- La réduction de la pauvreté.
- Stratégies de développement durable.
- Renforcer les capacités commerciales au service du développement.
- Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ?

Ouvrages déjà parus dans la série des Lignes directrices du CAD

- Lignes directrices du CAD pour l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes dans le cadre de la coopération pour le développement.
- L'expansion du secteur privé.
- Le développement participatif et la bonne gestion des affaires publiques.
- L'aide des donateurs en faveur du développement des capacités dans le domaine de l'environnement.
- Lignes directrices sur l'aide et l'environnement :
 - n° 1 : Bonnes pratiques pour les études de l'impact sur l'environnement exercé par les projets de développement.
 - n° 2 : Bonnes pratiques pour les études et stratégies nationales concernant l'environnement.
 - n° 3 : Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide concernant le déplacement involontaire et la réinstallation dans le cadre de projets de développement.
 - n° 4 : Lignes directrices sur les problèmes d'environnement de dimension globale destinées aux organismes d'aide.
 - n° 5 : Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide relatives à la gestion des produits chimiques.
 - n° 6 : Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide pour la lutte contre les parasites et la gestion des pesticides.
 - n° 7 : Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide relatives à la réduction de l'incidence des catastrophes naturelles.
 - n° 8 : Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide concernant les aspects régionaux et mondiaux de la mise en valeur et de la protection des milieux marins et littoraux.
 - n° 9 : Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide pour une meilleure préservation et une utilisation durable des zones humides tropicales et subtropicales.

Consultez le site web du CAD/OCDE à l'adresse :

www.oecd.org/dac

Partie I
L'avenir

I	Nouvel élan, nouveaux défis	11
	1. Inscrire les politiques de développement et de coopération dans une perspective politique	11
	2. Entretenir un processus dynamique durable, fondé sur un partenariat mondial.....	14
	3. Promouvoir un engagement réciproque et une responsabilité partagée	20
	<i>Annexe I-1. Relever un défi mondial : réduire la pauvreté en s'appuyant sur le partenariat</i>	24
	<i>Annexe I-2. Contribuer à prévenir les conflits violents.....</i>	28
	<i>Annexe I-3. Stratégies de développement durable.....</i>	31
	<i>Annexe I-4. Les échanges et le développement dans le contexte de la nouvelle donne mondiale : renforcer les capacités commerciales en s'appuyant sur le partenariat</i>	34

II	La cohérence des politiques au service du développement	37
	1. La cohérence des politiques au service du développement – quel est le sens de cette notion, pourquoi est-elle importante et comment doit-on l'appliquer sur le terrain ?	37
	2. La cohérence des politiques : mise en pratique.....	40
	3. Promouvoir la cohérence des politiques au service du développement au sein de l'OCDE	51
	<i>Annexe II-1. Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés</i>	54
	<i>Appendice 1. Procédures et arrangements pratiques.....</i>	58
	<i>Appendice 2. Pays les moins avancés (au 1^{er} mai 2001).....</i>	60
	<i>Appendice 3. Libéralisation des marchés financés par l'aide : mandat donné par la réunion à haut niveau du CAD de 1998.....</i>	61

Partie II
Bilan des efforts déployés par les donateurs

III	Perspectives concernant le financement des objectifs de développement du millénaire	65
	1. Une question qui retient de plus en plus l'attention de la communauté internationale	65
	2. Grandes lignes des évolutions récentes des apports extérieurs et intérieurs de ressources au service du développement.....	67
	3. Financement du développement – opportunités et défis	77
	4. Perspectives actuelles d'évolution de l'offre et de la demande d'APD	81
	5. Remarques de conclusion	86
	<i>Annexe III-1. Évaluations récentes des besoins d'aide : quelques observations</i>	88



Examen des efforts et politiques des donateurs	95
1. Le partenariat au service de la réduction de la pauvreté : un principe sur lequel le consensus qui s'est formé au sein du CAD ne cesse d'évoluer	95
2. Pratiques des donateurs : appliquer le principe de partenariat ..	97
3. Mise en œuvre des principes sur lesquels se dégage un consensus : comment procèdent les donateurs ?	97
4. Améliorations observées dans les systèmes d'évaluation	102
5. Évolution de l'APD en 2000	104
6. Notes relatives aux différents Membres du CAD	111
<i>Allemagne</i>	113
<i>Australie</i>	115
<i>Autriche</i>	116
<i>Belgique</i>	117
<i>Canada</i>	120
<i>Communauté européenne</i>	121
<i>Danemark</i>	122
<i>Espagne</i>	123
<i>États-Unis</i>	124
<i>Finlande</i>	125
<i>France</i>	126
<i>Grèce</i>	127
<i>Irlande</i>	128
<i>Italie</i>	129
<i>Japon</i>	130
<i>Luxembourg</i>	131
<i>Norvège</i>	132
<i>Nouvelle-Zélande</i>	133
<i>Pays-Bas</i>	134
<i>Portugal</i>	137
<i>Royaume-Uni</i>	140
<i>Suède</i>	143
<i>Suisse</i>	144
7. Notes sur les programmes d'aide des pays de l'OCDE non membres du CAD	145
<i>Corée</i>	145
<i>Pologne</i>	145
<i>République slovaque</i>	146
<i>République tchèque</i>	147
<i>Turquie</i>	147
Module spécial : Les Objectifs du millénaire pour le développement	149

Partie III
Les nouveaux défis



Que peuvent faire les donateurs dans les pays en conflit ou peu performants ?	159
1. Conflits violents et développement : vers une perception commune du rôle de la coopération internationale	159



Les travaux du CAD et leurs liens avec ceux réalisés ailleurs....	160
Pays peu performants.....	161
2. Les nouvelles Lignes directrices du CAD « Contribuer à prévenir les conflits violents : orientations à l'intention des partenaires extérieurs »	161
Quelques rappels	161
Les nouvelles orientations pour la prévention des conflits	164
L'économie du savoir et les opportunités du numérique.....	181
1. Introduction.....	181
2. Les TIC en tant qu'outils au service du développement et de la réduction de la pauvreté.....	181
3. L'aide au développement à l'ère du numérique	183
4. En quoi les TIC peuvent-elles concourir au développement ? ...	184
5. Données d'expérience et pratiques optimales dans le domaine du commerce et de l'administration électroniques	191
6. Coopération entre les diverses parties prenantes	192

Partie IV

Le CAD et ses travaux

1. Le Comité d'aide au développement.....	201
Activités essentielles	202
Structure et composition.....	203
Mandat.....	204
Les organes subsidiaires du CAD.....	206
2. La Direction de la coopération pour le développement	220
Structure	222
Personnel.....	223

Annexe statistique	225
---------------------------------	------------

Notes techniques

(y compris principaux termes, définitions, abréviations et Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD)	327
--	-----

Tableaux

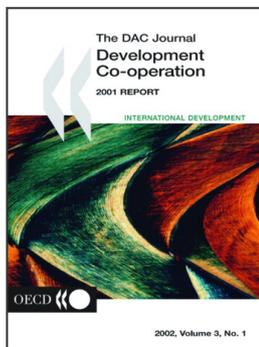
Tableau III-1. Apports nets de ressources des pays Membres du CAD et des organisations multilatérales aux pays bénéficiaires de l'aide.....	68
Tableau III-2. Encours de la dette à fin 2000 par groupes de pays ...	72
Tableau III-3. Fiche de calcul 1 : Scénario de croissance de l'APD....	82
Tableau III-4. Fiche de calcul 2 : Niveau de l'APD des Membres du CAD en 2010 et 2012 dans le scénario de croissance de l'APD réelle.....	83
Tableau IV-1. Aide publique au développement nette des Membres du CAD en 1999 et 2000.....	107
Tableau IV-2. Part des allégements de dette dans l'APD nette totale des Membres du CAD en 2000.....	110

Graphiques

Graphique III-1. Perspectives de mobilisation des ressources intérieures	75
Graphique IV-1. APD nette des pays Membres du CAD en 2000	108
Graphique VI-1. Nombre d'internautes dans le monde en novembre 2000.....	197
Graphique VI-2. Illustration du fossé numérique – Répartition des utilisateurs, par groupe de revenu, en janvier 2000.....	197

Encadrés

Encadré II-1. Renforcement des capacités dans le domaine des échanges	43
Encadré III-1. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	66
Encadré IV-1. Le Groupe d'étude du CAD sur les pratiques des donateurs	98
Encadré IV-2. Conclusions des récents examens par les pairs concernant les systèmes d'évaluation	105
Encadré IV-3. Évaluation conjointe des programmes d'aide de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni au Mozambique	112
Encadré IV-4. Examen de l'aide de l'Allemagne par le CAD, 20 novembre 2001	114
Encadré IV-5. Examen de l'aide de la Belgique par le CAD, 9 mai 2001	118
Encadré IV-6. Examen de l'aide des Pays-Bas par le CAD, 5 juin 2001	135
Encadré IV-7. Examen de l'aide du Portugal par le CAD, 11 avril 2001	138
Encadré IV-8. Examen de l'aide du Royaume-Uni par le CAD, 16 octobre 2001	141
Encadré V-1. Évolution récente du débat sur la prévention des conflits	162
Encadré V-2. Rechercher les incitations à la paix.....	168
Encadré V-3. La sécurité	171
Encadré V-4. La coopération pour le développement et le terrorisme	173
Encadré V-5. Intégrer la problématique homme-femme dans l'analyse des conflits violents et de la construction de la paix	177
Encadré VI-1. Quelques grands enseignements à tirer sur le rôle des TIC dans le développement par rapport aux objectifs internationaux de développement.....	182
Encadré VI-2. Le Projet Imfundo.....	185
Encadré VI-3. UNISA	186
Encadré VI-4. Le réseau HealthNet de SatelLife.....	188
Encadré VI-5. Téléphones payants dans les villages du Bangladesh	190
Encadré VI-6. Exemples d'impact.....	193
Encadré VI-7. Le Plan d'action de Gênes	194
Encadré VI-8. Une dynamique de développement	196



Extrait de :

Development Co-operation Report 2001

Efforts and Policies of the Members of the Development Assistance Committee

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/dcr-2001-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2003), « Le CAD et ses travaux : Le Comité d'aide au développement », dans *Development Co-operation Report 2001 : Efforts and Policies of the Members of the Development Assistance Committee*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2001-8-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.